CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la [illegible] DIX PIASTRES [illegible] AN [illegible] mois d'avance. On ne s'abonne pas pour [illegible]

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé d'en payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en fasse connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, ou les admettra dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix modérés.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de rendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hunter.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cussac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev — 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans.	Du Bayou Sara.
Les Mardis,	Les Lundis,
Jeudis,	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

AVIS—Pour Mandeville et Madisonville—Le steamboat Delta, capitaine Sheridan, étant chargé de porter la malle à Madisonville, les propriétaires sont obligés de changer les jours et les heures de départ qui seront à l'avenir comme suit:

Le lundi, à 9 heures du matin partira du railroad pour Mandeville et Madisonville, et quittera ce dernier endroit le mardi à 9 heures du matin et touchera à Mandeville à 10 heures.

Le mercredi à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville et quittera ce dernier endroit le jeudi à 9 heures du matin et sera à Mandeville à 10.

Le vendredi à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville, et quittera ce dernier endroit le samedi à 9 heures du matin et sera à Mandeville à 10.

Le samedi partira à l'arrivée du char de 4 heures de l'après midi pour Mandeville, seulement et reviendra de suite.

Le dimanche partira à l'arrivée du char de 8 heures du matin et quittera Mandeville le même jour à 5 heures de l'après midi.
3 août—6 J. DAVIS.

AVIS. LE paquebot du lac Alert, capitaine Chl. Walker, partira du Rail Road, tous les Mercredi et Samedi immédiatement après l'arrivée des chars de six heures de l'après midi, pour la Baie St Louis, [illegible], Beloxi, Est et Ouest Pascagoula
13 août TOURNE & BECKWITH, Agents.

Le bateau à vapeur Columbia, capitaine Thos. Clark, fera ses trajets régulièrement au Bayou Sara, les mercredis, commençant mercredi prochain le 10 du courant.
Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue du Canal. [illegible]

[illegible] Chessaye, [illegible] entre St. Martin[ville] [illegible] Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & C.

Voyage de P[illegible] Le bateau à vapeur [illegible] Zoralie, fera un voyage [illegible] Madisonville [illegible] du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et quittera Madisonville à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
5 août TOURNE & BECKWITH, 28 & 29 Nlle. Levée.

Le bateau à vapeur Mobile, [illegible] Mark, [illegible] pour la Mobile tous les mardis après l'arrivée du char [illegible] et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser
5 août TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
[21juin] JOHN KILSHAW, JR.

POUR LES BAIES St-Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les [illegible] samedis, afin que les passagers débarquent le [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR BOSTON—Le bon brick HARRIET, du port de 250 tonneaux, ayant deux tiers de son chargement engagé, partira sans [illegible] balance de frêt, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] Julie, faubourg St Marie, ou à
13 août HARROD & QUARLES, rue de la Douane no 24.

POUR PHILADELPHIE—Pour remplacer le Chester, le paquebot régulier A 1 barque HERCULES, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord en face de l'hôtel de Monnaie, ou à
[illegible] août JAMES REED & Co. no 35 rue Royale.

POUR NEW YORK—Le brick CAMILLA, partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser à
[illegible] août R. GRONING & Co.

POUR BOSTON—Le brick Frances Ellen, capt. Sutton, du port d'environ 2,300 barils, sera prêt à recevoir du frêt dans deux ou [trois] jours. S'adresser à bord, un peu au dessus du marché à la viande, ou à
[illegible] HARROD & QUARLES, no. 21 rue Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL. La barque fine voilière A. 1, doublée et chevillée en cuivre FERGUS, capitaine J. Com[illegible], ayant les trois quarts de son chargement engagé, [et] filant à bord, partira sans délai. Pour frêt d'environ 300 balles coton, s'adresser à
[illegible] août WILLIAM VANCE. rue de la Douane No. 18.

Pour les ports du Mexique.

POUR MATAMORAS. Le Brick Paquebot LIGONIA, capitaine Mahorner, partira le 15 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à
12 août R GRONING & Co.

POUR TAMPICO.—La belle goëlette doublée et chevillée en cuivre, Créole, capt. Cornier, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu; pour balance de fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à
5 aout JOHN CROSBY, Rue du Camp No 38.

POUR MATAMORAS.—La belle goëlette HALCYON, capitaine Dickerson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour frêt de 200 barils ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis ou à
13 août M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Pour la Baie de Matagorda,—paquebot régulier—La goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre Wm. Frances, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
10 août W. BRYAN, 36, Vieille Levée.

Pour la Vera Cruz—La belle goëlette américaine, doublée en cuivre WATER-WITCH, sera prête à prendre son chargement pour le port ci-dessus, dans 10 ou 12 jours de cette date. Pour fret ou passage, s'adresser à
3 août—8 JOHN A. MERLE & Co.

GRAISSE—200 barillets graisse, à vendre par
12 août G DORSEY, no 44 Nlle Levée.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot Thomas Gener, Capt. Watson, partira pour le port cidessus sous peu. Pour [fret] de 300 barriques ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capt à bord ou à
[illegible] aout R GRONING & co.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot SARAH, partira incessamment. Pour frêt ou passage, s'adresser au capt. Farrell, à bord ou à
30 juil R GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE, capit Dumas, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant des beaux emménagements pour les passagers. S'adresser à bord ou à
27 juil J PRATS & fils.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
[illegible] juil HARROD & QUARLES.

A Fréter ou à Louer—Le navire doublé et chevillé en cuivre ELEANOR, capitaine J Dorry, du port de 300 tonneaux. S'adresser à bord ou au no. 84, rue du Canal. 6 août—[illegible]

VINS—200 paniers champagne; 100 caisses chamberlin; 50 do romanée; 50 do de bourgogne; 50 do marguerite; vieux sherry en quarts et en demi pipes, à vendre par
27 juil JULES LE BLANC & CO. no. 103 rue Royale.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre] Une maison commode et fort agréable, près la rue Carondelet, ayant quatre appartemens et [deux] cabinets au premier étage et trois chambres au rez-de-chaussée, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, curie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—[illegible]

AVIS—Monsieur L. H. Newton acquéreur de l'esclave Henriette appartenant à la succession de M Bosque, et vendue par M. Barnett, Sr. le 6 avril dernier est prié de passer au bureau de Carlisle Pollock, not. pub. à déduire dans les dix jours du présent afin de remplir les conditions de la vente, autrement ladite esclave sera vendue de nouveau à sa folle enchère.
13 août

AVIS AU PUBLIC—Vu que mon épouse Elizabeth Wilson, née Elizabeth Counsell, a abandonné mon lit et ma demeure sans aucune raison légitime, et qu'il m'a manqué une somme d'argent et plusieurs autres objets peu de moments après son départ, je préviens le public de ne point lui faire de crédit, car je ne serai responsable pour aucune dette qu'elle pourra contracter.
13 août—3 FRANK WILSON.

5 BALLES mousseline unie et brodée pour meubles, magnifiques piqués. Percales, Jacannas et 18 douzaines paires de bas, le tout de fabrique anglaise, ayant droit au drawback, en débarquement du navire Critérion, venu du Hâvre, et à vendre par
12 août—6 J. VATINEL, rue du Camp no 36, maison Cazeau & Bijotat.

AVIS—Le sieur Paul Liauteau s'étant rendu adjudicataire de trois terrains situés dans l'ilet no 36 de la division Dousson, au faubourg Washington vendus par le ministère de M Barnett Sr. encanteur, le 7 juin dernier, est requis d'aller passer sa vente en l'étude de M. W. Boswell, notaire; faute de quoi les susdits terrains seront revendus à sa folle enchère dans les dix jours qui suivront cet avis. 12 août—3

$200 DE RECOMPENSE—Le magasin des soussignés ayant été enfoncé la nuit dernière, des pièces de toile, de l'argent ainsi que d'autres objets leur ayant été volés, la récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des voleurs et le recouvrement des marchandises.
10 août—6 ALLAIN & DUPLESSIS, 17, rue Royale.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné.
200 caisses eau de fleur d'orange grand modèle,
200 do vin vieux de Tinto,
100 do Champagne 1ère qualité,
100 do liqueurs superfines assorties,
50 do extrait d'absynthe,
Et un grand assortiment de vins et bariques et caisses.
Plus ayant droit au drawback: draps de Saxe, diennes françaises et suisses, chambray, [illegible], mantilles, alépines, bretelles en gomme élastique et couvertures à nègres.
12 août OSMIN BIGOURDAN

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire William Tell, de Bordeaux.
662 caisses vin St. Estèphe,
800 do St. Julien,
482 do Margaux,
258 do Lafitte,
40 do Château Margaux,
29 do Haut Sauterne,
40 barriques vin Montferrand,
20 do vieux Médoc
30 demi barriques vin blanc Haut Barsac,
25 do do Sauterne
25 do do Graves,
10 tierçons eau de vie cognac, 4e. preuve, marque A. Dussaut, jr.
5 demi-pipes eau de vie cognac fine champagne
5 quart de pipes eau de vie do de
12 demi-pipes eau de vie cognac fine champagne, marque Maglory,
500 paniers anisette surfine,
10 caisses extrait d'absynthe,
10 do crême de noyau,
20 caisses eau de vie de Dantzick
50 do liqueurs superfines
6 caisses marasquin
5 caisses bouteilles blanches.
4 caisses modes de Paris et élégans chapeaux pour dames, DUSSAUT, fils ainé
13 août rue Toulouse. no 9.

75 BARRIQUES Eau de vie 1ère. preuve, 40 do Genièvre, 25 do huile de baleine, rafinée; 100 caisses blanc de baleine, en débarquement et à vendre par VILLATE et TOLLEDANO,
5 aout Vielle Levée No 56.

AVIS—Le bateau à vapeur Merchant capitaine Baker, sera détenu pour réparation, jusqu'à samedi prochain 6 courant, et il partira ce jour, pour la Mobile, Pensacole et les autres ports intermédiaires, après l'arrivée des chars de 7 heures du matin. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
5 aout JOHN KILSHAW Jnr.

EN débarquement du brick Criterion du Havre, 1200 chaudières françaises assorties, de 1 à 60 points.
5 août J. LABADIE. rue de la Levée.

EN débarquement du navire Ohio de Philadelphie: poêls pour renduire, verres à vitres assortis, de 8 à 10 à 12 à 14; chevalets pour scier le bois, cadres pour scie, rotissoire en fer-blanc, sucriers en fer blanc verni, grecques, fromagères huiliers, écumoires, etc. &c.
5 août J. LABADIE, rue de la Levée No. 59

ON DEMANDE des actions de la Banque des Citoyens. ED. GOTTSCHALK,
5 aout Courtier

CHARLES H. GRANT & Co. No. 46, rue de Chartres.
TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de mais, etc. 19 av

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de faire à tous.
Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

DEMANDE DE NEGRES.
POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $20 par mois.
S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi. 16 juil

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juil CHS. A LACOSTE.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.
Les soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négociants et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle-Orléans, qu'ils tiennent constamment dans leur magasin No 199, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis, depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition exécutée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phenix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous Flat, et ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous Edge grips.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi par les constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No. 209, Market st. Philadelphia.

Ventes par le Register des Testamens.

SUCCESSION de Warbeck—Vente par le régister des testamens—Vendredi, neuvième jour de septembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 2 août 1836, j'exposerai en vente publique, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Isaac Warbeck, les propriétés foncières ci après décrites savoir: Neuf lots de terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, de cet état, dans l'ilet A, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, treize, vingt huit, vingt neuf et trente.
Et deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet numéro quatre vingt dix sept, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue des Magistrats sur cent soixante de profondeur.
Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant William Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 août

Succession de McGee.
COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi, le vingt-troisième jour d'Août 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 14 Juillet 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession du feu Hugh McGee, et aussi pour compte de John Ames, qui est co-propriétaire pour une moitié indivise, la propriété ci-après décrite, savoir:
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, désigné sous le No. 100 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à la page 316 du Régistre No. 2 de l'année 1829 de G. R. Stringer, ci-devant notaire public; le dit lot mesure quarante pieds de face à la rue Julie, sur cent-quatre-vingt pieds de profondeur, et situé entre les rues Baronne et Carondelet: ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
22 juillet Register des Testamens.

SUCCESSION de Théard—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 Juillet 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, lundi, le vingt-deuxième jour d'Août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu René Nicolas Théard, la propriété ci-après décrite, savoir:
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Marigny, étant une partie du lot No. 303 de l'Ilet No. 32, et ayant (mesure française) trente pieds de face à la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart, sur cent-vingt pieds de profondeur; ensemble les bâtisses qui sont dessus.
Conditions de la vente.—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent, s'ils n'étaient pas payés à leur échéance, sans pour cela donner à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit de retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 juillet

SUCCESSION DE DUBOURG—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, dix-huitième jour d'Août, 1836, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du vingt-huit juin, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, à la folle enchère de William Nicholas Hull, la propriété ci-après décrite, dépendant de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, savoir:
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Saulet, dans la seconde municipalité, désigné sous le numéro CINQ sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1834, et déposé en l'étude de H. Pédesclaux, esq. not. pub. Le dit lot de terre attenant au lot No. QUATRE, et mesurant trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le lot No. Treize.
Conditions de la vente: un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des T. sts.
N. B.—L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs 16 juil.

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, le dix-neuvième jour d'Août 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:
LUNDY, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et marronneuse.
PHEBE, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.
Conditions.—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes pardevant Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs. 16 juil

SUCCESSION de feu COUSSOT.—Vente par le Register des Testamens. Samedi le vingt-[illegible] jour d'août, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Françoise Jacob Being, veuve en première noces de Jean Faisand Legros, et en seconde noce du Charles Coussot, l'esclave suivant:
Ursule, une mulâtresse esclave âgée d'environ vingt huit ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu couturière.
Conditions de la vente.—Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 juil

SUCCESSION de Ballesta.—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, le 3e jour de Septembre 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de Jean Pujol Ripoll, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du vingt-cinq juillet, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves suivans, savoir:
1o. Hannah, négresse âgée d'environ quarante-cinq ans, bon sujet, avec son enfant Joséphine de deux ans.
2. Magdelaine dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.
3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.
4o. Marguerite, fille de Hannah, de quatorze ans.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.
N. B Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 août

SUCCESSION de Mitchell—Vente par le régistre des testamens—Mardi, le vingt-troisième jour d'août, 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Peter Mitchell, au faubourg Ste. Marie, encoignure des rues du Cirque et Perdido, les effets mobiliers dépendant de la succession.
Conditions de la vente, comptant.
8 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de Houssart—Vente par le régistre des testamens—Samedi, le vingtième jour d'août, 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu au ci-devant domicile de feue Félicité Houssart, f. c. l. rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, les effets mobiliers dépendant de la succession de la défunte. Conditions de la vente, comptant.
8 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de Warbeck—Vente par le régistre des testamens—Lundi, le 29ème jour d'août, mil huit cent trente six, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu au bureau du régister des testamens, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Condé, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Isaac Warbeck. Conditions, comptant.
10 août W. F. C DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de feu J. W. Farrell.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles Edward Rawle curateur de la succession de feu J W. Farrell ne serait point déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, et son cautionnement ne serait point annulé. Par ordre de la cour.
8 août W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph Knettle a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Jacob décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour
W. F C DUPLESSIS,
8 août Régister des testamens

TABAC de la Havane—20 balles tabac Vuelta de Abajo—à vendre par MATEO FIOL,
5 août—6 rue Bienville No 83

TRAITES sur la Havane, à vendre par MATEO FIOL,
[illegible]—6 rue Bienville No. 83.

IL a été arrêté dans la journée du 7 de ce mois, entre les mains d'une négresse, un billet de banque de la somme de cent piastres. Le propriétaire peut le réclamer au soussigné en produisant des preuves de propriété et en payant les frais d'insertion.
10 août—3 J. DELBROUCK, 34 St. Philippe.

UN cheval a été trouvé dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, sellé et bridé, taille d'environ 5 pieds au poil roux, les quatre pieds blancs. S'adresser rue Philippe No. 134. 10 août—3

EN débarquement du navire Eleanor, venant de Marseille, 37 caisses Serrures françaises assorties de 4 à 10 pouces et à vendre par le soussigné.
27 juillet E L BERNARD.

Mairie de la Nlle. Orléans. Conseil de la Première Municipalité.
Séance du 11 Juillet 1836.

Attendu que diverses personnes blanches et de couleur, ont pour habitude constante, de se baigner dans le canal Carondelet et dans le bayou St Jean, contrairement à toute décence.
Et attendu que des plaintes générales et fondées, ont été adressées chaque jour aux autorités de la 1re municipalité sur de tels abus, par suite desquels les citoyens ne se trouvent privés d'une promenade agréable, par la crainte d'exposer leurs familles au spectacle d'une telle indécence et immoralité.
Il est résolu qu'à dater de la promulgation de la présente ordonnance, il ne sera permis à aucune personne, soit blanche, soit de couleur, soit libre ou esclave, de se baigner pendant le jour dans aucune partie de la première municipalité, soit dans le fleuve Mississippi, le bassin ou canal Carondelet, le bayou St. Jean, ou dans tout autre canal ou bayou dans la première municipalité, en vue du chemin public, sous peine, pour la première contravention, d'une amende de cinq piastres, si le délinquant est une personne libre, et si c'est un esclave, de dix coups de fouet, à moins que le maître de l'esclave ne préfère payer la dite amende. La peine ci-dessus prescrite sera doublée en cas de récidive. Une moitié de l'amende sera au profit du dénonciateur, sur conviction du fait par devant le Recorder de la première Municipalité, ou tout autre tribunal compétent. Le maire est autorisé, s'il le juge nécessaire, à mettre en vigueur la résolution qui précède, en stationnant des gardes sur divers points: et il chargera les commissaires de police, sous peine d'être destitués, de veiller strictement à ce que tous délinquants soient traduits par devant le Recorder ou tout autre tribunal compétent.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 21 juillet 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme, THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du 29 Juillet 1836.
Attendu que la recherche des titres de propriétés par le voyer de la ville, afin de déterminer la proportion due par les propriétaires pour le pavage déjà exécuté, entraîne de grands retards dans le recouvrement des sommes arriérées, et attendu la nécessité d'en accélérer le rentrée:
Résolu que le voyer soit autorisé à faire exécuter le mesurage des rues pavées, et de désigner la proportion de chaque propriétaire aussi correctement que faire se pourra; et lorsque les titres ne seront pas présentés sur les lieux à la personne chargée d'effectuer ce mesurage, il s'enquerra des noms des propriétaires et établira leur proportion par approximation.
Résolu qu'au fur et à mesure qu'un tableau des mesures sera préparé pour chacun des districts de la première Municipalité, il restera déposé au bureau du contrôleur de la caisse d'amortissement générale, et il sera donné avis dans la gazette officielle de la première Municipalité que les objections au dit tableau, s'il en existe, devront être faites à ce bureau dans les dix jours qui suivront la publication de l'avis.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 1er. Août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme, THEARD, Jr. Secrétaire.
12 août—10

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. Conseil de la première Municipalité. Séance du Vendredi 29 juillet 1836.
SECT. 1re. Résolu que le maire est et demeure autorisé à recevoir des propositions pour réparer et entretenir en bon état, toutes les rues pavées et les banquettes de la 1re municipalité, pendant l'espace d'une année, sous les clauses et conditions suivantes; savoir:
1o. L'entrepreneur repavera et entretiendra constamment en bon état toutes les rues, intersections des rues et banquettes de la 1re municipalité, sous la surveillance de l'ingénieur civil.
2o. Le dit entrepreneur posera et entretiendra en bon état les passages aux intersections des rue, ou traverses, lesquels devront être faits en pierres plates et le dit entrepreneur sera également confectionner des mêmes matériaux, les traverses au milieu de chaque îlet, sous la surveillance du dit ingénieur civil.
3o. Le dit contractant devra se transporter constamment dans toutes les parties de la 1re municipalité, à l'effet de réparer et entretenir, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de réparer tous dégâts et inégalités survenus dans les rues pavées, les intersections des rues, les traverses et banquettes, toutes fois et quand qu'il en sera requis par l'ingénieur civil, sous peine d'une amende de cinq piastres pour le premier jour et de dix piastres par chaque jour suivant qu'il négligera ou refusera de remplir le dit devoir, lesquelles amendes devront être recouvrées selon les formes usuelles.
4o. La 1re municipalité fournira tous les matériaux nécessaires; les vieux matériaux seront déposés par le dit entrepreneur en tel ou tels endroits qui lui seront désignés par l'ingénieur civil pour l'usage de la 1re municipalité.
5o. Le dit contractant fournira un cautionnement de la somme de quatre mille piastres pour répondre de la fidèle exécution de son contrat.
6o. Le dit entrepreneur sera payé chaque mois, sur la présentation de certificat de l'ingénieur civil, et le trésorier de la 1re municipalité est et demeure autorisé à payer son bordereau.
SECT. 2me. Il est de plus résolu que le maire fera publier les conditions énoncées ci-dessus dans l'Abeille, en anglais et en français, dans les formes habituelles, pendant dix jours, et il est autorisé à recevoir les dites propositions jusqu'au quinze d'août prochain, époque à laquelle il devra soumettre au Conseil celles qu'il aura reçues, à sa première séance après le jour fixé.
SECT. 3me. Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à recevoir des propositions pour le pavage en bois de cette partie du chemin public situé entre la levée, les rues St. Philippe, Dumaine et le morceau de terre triangulaire, faisant face à la rue de la Levée; et qu'après avoir reçu des propositions et un devis du dit pavage, et s'en être entendu avec le comité de pavage et l'ingénieur civil; le maire est également autorisé à faire exécuter le dit pavage, et le paiement du susdit pavage sera fait de la Banlieue [illegible]
SECT. 4me. [illegible] section [illegible] médical sur l'utilité [illegible] sur la salubrité publique [illegible] plus résolu qu'à l'avenir les [illegible] viendront être payées par les propriétaires [illegible] dans les six mois qui suivront [illegible] portant un in[térêt de] [illegible] pour cent par an.
(Signé,) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le [illegible] août 1836. (Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme, THEARD, jr. secrétaire.
[illegible] août—10

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. EN vertu d'une résolution du Conseil de la 1re Municipalité, avis est donné que les propositions cachetées pour l'entreprise de l'achèvement des nouvelles prisons seront reçues au bureau de la mairie, jusqu'au 19 du courant. Les plans et devis sont déposés au dit bureau, où les entrepreneurs pourront les consulter.
10 août D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que Vendredi, 19 du courant, à midi, la fourniture des bois de charpente pour la dite municipalité pendant six mois, à compter du 1er juillet dernier, sera adjugée au rabais, à la bourse Hewlett, par François Dutillet et [illegible]elery, encanteurs.
10 août D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 3ème municipalité, avis est donné que Vendredi, 19 du courant, à midi, au bureau de la mairie, la fourniture des bois de charpente nécessaire à la dite municipalité pendant six mois, à compter du 1er juillet dernier, sera adjugée au rabais.
10 août D. PRIEUR, Maire.

CHEVAUX EPAVES—Il a été conduit par la garde de ville, à l'écurie de Ve. Millet, rue St Louis et Bourbon, les chevaux qui suivent, savoir:
Le 10 juillet, un petit étalon noir, marqué sur la cuisse droite FT, et d'une tache blanche sur la c oupe, à la hanche et à tous crins.
Le 19 do. un vieux cheval noir [bob tail, queue courte]; une forte blessure au gareau, trois pieds ferrés, en mauvais état, sans autres marques apparentes.
Le 25 do un cheval bai [bob tail]; la jambe du côté du montoir enflée, sans autres marques apparentes.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 27 du courant ils seront vendus par P. A. Guillotte, encanteur, à midi, au lieu et place accoutumés.
10 août J. PENAS.

Avis—Faubourg Franklin.
DES listes de souscription à l'effet d'améliorer le faubourg Franklin, sont ouvertes dès ce jour, chez
J F Pepin, avocat, rue Condé, no. 28,
B Beauregard, Maréchal de la Cour de Cité,
Théodore Seghers, notaire public, rue St. Louis, presqu'en face de la nouvelle Bourse.
Les personnes qui s'intéressent audit faubourg, sont priées de vouloir bien souscrire le plutôt possible.
Les améliorations projetées consistent en l'ouverture des deux avenues Washington et Lafayette, et dans le défrichement dudit faubourg Franklin.
29 juillet—6

AVIS. ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant shérif de la paroisse de Ste. Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation des trois cautionnemens suivans, savoir:
1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1832, conjointement avec Paris Children, John Killion et John George, ses cautions.
2o. Un cautionnement de trois mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1833, conjointement avec Abner Wamack et John Halloway, ses cautions.
3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante-six piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, ses cautions.
Avis est donné à tous ceux que cela concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixantième.
(L. S.) E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur, MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
22 juin—30

[illegible] Le soussigné ayant pris en société M. J. Pillieux les affaires seront conduites à partir du 1er. de ce mois, sous la raison de Oger & Pillieux. Nlle. Orléans, 4 août 1836.
5 août—4 OGER FILS.

Ventes par le Shérif.

Etienne Carraby & autres, contre A. B. Gaux.
COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le Lundi le 22 d'Août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, faisant partie autrefois de la propriété de Lombard fils, désigné par le No. 3 de l'ilet No. 4. Le dit lot mesure (mesure anglaise) cinquant-cinq pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble avec les droits, privilèges, &c. qui y appartiennent.
Conditions—Comptant $1237 60, avec le protêt, intérêt et les frais du procès; et la balance payable le 28 Mai 1837—l'acquéreur fournira son billet endossé à satisfaction, garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Par consentement des parties, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le mardi 23 août courant, à une heure de relevée.
Une certaine esclave nommée Lucy, âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfans, nommés Carmelite, âgée d'un an, et Louis, âgé de deux ans.
Conditions, comptant.
10 août FRED. BUISSON, shérif.

Harrod & Quarles contre G Rapia & Co.
Etienne Carraby et autres contre Varnum Sheldon.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le lundi le 22 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:
Trois lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les nos, 1, 2 et 8 de l'ilet no. 4, le lot no 1 et 2 mesurant chacun, mesure anglaise, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent vingt pieds.
Le lot no 8 mesure trente un pieds trois pouces de face à la rue Casacalvo, sur cent cinquante huit pieds un pouce et trois lignes de profondeur.
Le lot no 1 formant l'encoignure des rues Barthelemy et Casacalvo.
Conditions: comptant $1659 37, avec le protêt, intérêts et les frais du procès et la balance payable le 28 mai 1837, en billets endossés à satisfaction, garantie par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 20 d'août prochain, à une heure de relevée:
Un certain lot de terre, situé à l'encoignure des rues Girod et Commerce, mesurant soixante pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de quatre vingt six pieds six pouces sur la rue du Commerce et la maison en briques qui s'y trouve. Saisi à la poursuite de Nicolas Hoey, pour l'usage de Wiley et Cunningham. Conditions: comptant.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

Félicité Houssard f. d. c. l. vs. Nougonite & autres.
G. W. Dawson et autres contre les héritiers de Wm Cash.
COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, 19 août prochain, à une heure de relevée:
Une certaine mulâtresse nommée Mathilde, âgée d'environ 25 ans, saisie dans l'affaire cidessus.
15 juil FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 25 août prochain, à une heure de relevée l'esclave nommé Jules, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
20 juil FRED. BUISSON, shérif.

Alex under Milne vs. Marie Eliza Hue Duplan, épouse de Jean Cabus.
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 22 août prochain, à une heure de relevée:
Un certain Lot de TERRE situé en la ville de Milnburg, sur le lac Pontchartrain, en cette paroisse, désigné par le No. un de l'ilet No. Trente six sur un plan dressé par Louis Bringier, le 16 mai 1831 et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public; le dit lot ayant, mesure française, soixante pieds de face aux Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Colombia dont il forme l'encoignure.
—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
18 juil F. BUISSON, Shérif.

COUR DE DISTRICT—Erasme Leguaster contre Charles Hatrel & Louis Even—En vertu d'un writ de fieri facias à moi addressé par l'honorable Cour du premier District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 22 Août prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé en cette ville rue St. Philippe entre les rues Condé et Royale, désigné par le No. 1. sur un plan dressé par M Depouilly architecte, le 4 février 1834, le dit lot ayant mesure américaine 21 pieds de face à la rue St Philippe sur 127 pieds 9 pouces et demi de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Wm T. Thompson et de l'autre par celle de Magdeleine Bernard f d c l—Conditions comptant.
18 juillet FRED. BUISSON, shérif.

Alexander Grant vs. William Tebbits.
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 22 août prochain, à une heure de relevée:
Un certain lot de Terre No VINGT-CINQ, sur un plan fait par le voyer de la ville le 29 décembre 1833 et déposé en l'étude de William Christy, ecq. notaire public, le dit lot situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, mesure vingt six pieds de face à la rue de la Levée sur cent quarante quatre pieds dix pouces de profondeur et face à la rue de Quartier jusqu'à la rue Gallatin, sur laquelle il mesure vingt six pieds, deux pouces et deux lignes de face, et de là au point de départ cent quarante quatre pieds, trois pouces et six lignes, le tout mesure anglaise, ensemble les améliorations faites sur le dit terrain.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
18 juil F. BUISSON, Shérif

L. B. Macarty et autres contre Chs. Hatrel et L. J Even.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:
Vingt-quatre Lots de Terre situés au faubourg Washington et faisant partie autrefois de l'habitation appartenant à David Olivier et Joseph Lombart junr désignés par les nos. 1 et 11 de l'ilet no 16, et 1 et 2 de l'ilet no 17; nos. 18, 13, 12, 11, 10, 9, 8 et 7 de l'ilet no 18. L'ilet no 13 est composé de 12 lots désignés par les nos. 1 à 12 inclusivement. Lesdits lots mesurent (mesure anglaise) savoir,
Lot no 1 de l'ilet no 16, trente un pieds trois pouces de face à la Promenade des Bons Enfans sur cent quatre vingt huit pieds un pouce et un tiers de profondeur.
Le lot no. 11 de même ilet mesure trente pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Barthélemy sur cent vingt cinq pieds de profondeur. Les lots no 1 et 2 de l'ilet no 17, mesurent trente six pieds huit pouces chacun de face à la Promenade des Bons Enfans sur cent vingt pieds de profondeur. Le no 1 formant l'encoignure des rues Bons Enfans et Barthélemy).
Les lots nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ilet no. 18 mesurent chacun trente pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Mazent sur cent vingt pieds de profondeur, (no 14 formant l'encoignure des rues Mazent et Amour.
Les lots no 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ilet no 13, mesurent chacun trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthelemy sur cent vingt pieds de profondeur, (les lots nos 1 et 10 formant l'encoignure des rues Barthelemy et Amour et de l'autre côté des rues Barthelemy et Crape.
Les lots no 11 et 12 du même ilet, mesurent chacun trente un pieds trois pouces de face, l'un sur la rue d'Amour et l'autre sur la rue Crape, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvant, sans réserve.
Conditions: $300 comptant et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente; l'acquéreur fournira ses billets avec sécurité suffisante et hypothèque sur lesdits terrains jusqu'à parfait paiement.
6 août FRED. BUISSON, shérif.

John Tickner & Co. contre B. M. Roberts.
COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et de St. Louis, en cette ville, le lundi, le 5 septembre prochain, à une heure de relevée:
La moitié indivise du Steam boat OHIO, ses agrès et apparaux.—Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions: comptant. F. BUISSON, Shériff
3 août

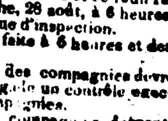

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 25 juillet 1836.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes le dimanche, 28 août, à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
L'inspection sera faite à 6 heures et demie très précises.
Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.
Les officiers des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade leur commission, afin de déterminer le rang d'ancienneté de chaque officier d'après son grade.
Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue envoyer un détachement sur la Place d'Armes, pour former la grille et en garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général commandant la légion.
D AUGUSTIN, Aide-de-camp.
26 juil

VOITURE et Chevaux à vendre.—On offre à vendre une paire de beaux chevaux de New-York avec une excellante barouche, presque neuve. La seule raison qui fait qu'on les vend est que le propriétaire doit quitter la ville. S'adresser à
J. GRIMSHAW, Rue Canal, 71.
8 juillet

Ventes par le Shériff.

O'Duhigg et Chataignier vs. H. C. B. Rossington.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé; il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi 14 septembre prochain à une heure de relevée.
Un certaine maison en briques à deux étages, située à l'encoignure des rues des Champs Elysées et des Bons Enfans, sur un lot de terre mesurant vingt huit pieds à la rue des Champs Elysées sur cent douze pieds à la rue des Bons Enfans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.—Condition, comptant.
12 août FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Alfred Walley contre la goëlette Liberty—Attendu qu'en vertu d'un ordre de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi et pris en ma possession la goëlette Liberty.
Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans la quinzaine afin de répondre à la pétition enrégistrée de cette affaire.
Bureau du Shériff de la N. Orléans, le 3 août 1836
5 août—3,d15j F. BUISSON, shériff

Justin Cruvillier contre A A Suares,—Alexander Grant contre le même: dans la Cour de District. Wm Collerton contre A A Suares, dans la Cour de Paroisse.
EN vertu de trois writs fieri facias à moi adressé il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le Lundi 19 septembre prochain, à une heure de relevée.
1o Tout le lot de terre situé en face de cette ville dans l'espace de terre compris dans les rues Ursuline, Levée et Quartier, et le chemin public.
Le dit lot désigné par le No. 33, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer de la ville, le 29 décembre 1833, déposé en l'étude de Wm Christy not. pub. de cette ville.
Le dit lot, mesurant vingt six pieds de face à la rue de la Levée, vingt six pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Gallatin, sur cent seize pieds, un pouce, et six lignes sur le coté supérieur, sur une ligne qui traverse les rues Gallatin et de la Levée, et cent dix neuf pieds huit pouces sur le coté inférieur, sur une ligne, et traversant les rues Gallatin et la Levée. (mesure anglaise) ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent ainsi que les droits, privilèges, &c.
2o. Une portion de terrain situé en cette ville faubourg Marigny, dans la rue Marigny désigné par le No 4, au plan dressé le 25 mai, 1833, par Bourgerol, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de F. de Armas notaire.
La dite portion de terrain ayant (mesure américaine), vingt trois pieds et trois pouces de face à la dite rue Marigny, cent pieds de profondeur d'un coté sur la ligne qui le sépare du No. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre coté sur la ligne qui le sépare du numéro Cinq du dit plan, et vingt trois pieds cinq pouces six lignes 2-7 sur la ligne du fond qui le sépare de la portion de terrain désignée au dit plan par le No 9.
3o. Une autre portion de terrain, située au faubourg Marigny, attenante à la précédente portion de terrain No 4, cette dernière portion désignée par le No 5 (mesure américaine) vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Marigny; cent pieds de profondeur de l'autre coté, sur la ligne qui le sépare du No 4 précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre coté sur la ligne qui le sépare de la portion de terrain désigné par le No 6, et vingt trois pieds cinq pouces, 6 lignes et 2-7, de la ligne du fond qui le sépare de la portion de terrain désigné par le No 9, au même plan Saisis dans les affaire ci-dessus. Conditions—comptant
15 août FRED. BUISSON. shérif.

Dix Piastres de Récompense, à celui qui ramènera le griffe, de 12 à 13 ans, nommé WILLIAM, absent depuis le 7 d'août; il est vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue et d'une chemise de toile blanche Il a été vu ces jours derniers dans les environs du chemin du Bayou, Canal et Rail Road; la dite récompense sera donnée à celui qui le ramènera rue de Chartres no 35. 13 août—3

$10 DE RECOMPENSE,
Est parti marron le 7 courant, le nègre nommé WILSON, âgé de 21 ans, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, ayant la peau noire et douce. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle de cette ville ou le ramènera chez son maître à la paroisse Jefferson.
12 août—6t C. HURST.

$60 DE RECOMPENSE—Partis marrons de la plantation du soussigné, située sur la cheniere Caminada, dans la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans, savoir.
DANIEL COURCELLE, âgé d'environ 19 ans, griffon, parlant anglais et français, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, récemment acheté de John F Miller; aussi:
TOM FINGER, nègre âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, très noir et trapu, ayant au première phalange, d'un des pouces emporté par un moulin à coton, récemment acheté de John F Miller; aussi:
JACQUES, griffe, créole du pays, âgé d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, parlant fort peu anglais; il lui manque une de ses dents de devant; cet esclave est un peu maçon et a été récemment acheté de John Green.
Ces trois esclaves sont bien connus dans cette ville et quiconque les arrêtera, les logera dans la geôle, ou les ramènera au soussigné, recevra la récompense promise de $60, ou la somme de $20 pour chacun d'eux.
12 août—10-3po WILLIAM GORMLEY.

Cent Piastres de Récompense—La récompense cidessus sera donnée pour l'arrestation du mulâtre clair nommé JOHN. Il parle anglais et un peu le français, sa taille est d'environ 5 pieds 3 pouces Il a descendu en courant la rue Condé hier à 1 heure et demie de l'après midi, ayant un chapeau de paille, et n'ayant pas de veste sur lui, il portait un rouleau de papier à la main.
Ce mulâtre est très connu en ville, comme ayant travaillé au Café du Commerce, encoignure St. Louis et Chartres. Il est âgé de 20 à 22 ans.
La somme cidessus sera donnée par le soussigné, pour la mise dans n'importe quelle geole de cet état, dudit mulâtre.
Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont requis de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivi selon les lois de l'Etat.
J. BROIZE, Café du Commerce, enc. St. Louis et Chartres.
29 juil—[illegible]

Quinze Piastres de Récompense—Parti marron de la demeure de M. Joseph Dominique, faubourg Marigny, le 3 du courant, dans la nuit, le mulâtre nommé John Brown, de la taille de 4 pieds 10 pouces, avec de gros favoris, la figure mince, le nez effilé; il a une cicatrice au front sur le côté droit; il boite légèrement de la jambe droite. Une récompense de $15 sera donnée à celui qui le ramènera chez le soussigné ou le mettra à la geole.
JOSEPH DOMINGUE,
8 août—6 faubourg Marigny.

Dix Piastres de Récompense—Parti marrone le 27 du mois dernier la négresse américaine nommée Judy, âgée de 24 ans 5 pieds 6 pouces de taille, très robuste; elle marche avec la tête élevée, lorsqu'on lui parle elle répond d'une voix forte et les yeux baissés; elle parle l'anglais et le français. La récompense cidessus sera payée à quiconque la ramènera au no. 131, rue St. Pierre, encoignure de la rue Dauphine ou la logera dans une des geôles de l'état. 3 août

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre nommé JIM, se disant appartenir à Mr Nichols de la Nouvelle Orléans Comme le dit nègre a été condamné le 27 courant à être détenu jusqu'à ce que son maître en fait la réclamation et paye les frais encourus, son maître est prié de venir le réclamer le plus tôt possible.
Paroisse Jefferson, 27 Juillet 1836.
30 juil J CHARBONNET. shériff

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $80 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M Henry S. Langhorn, de Lynchburg, Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.
24 juin—2m THS. H DICKINSON

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shériff de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes.
1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
2o. Une obligation datée le [illegible] Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier, 1831, pour la somme de $6,480, signée par lui, conjointement avec David C. Michie et Monroe Robetaille, pour sa caution.
4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $8,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tenney, pour sa caution.
Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause en écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas anéanties et annullées.
(L. S.) Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendance des Etats Unis.
Par le gouverneur,
E. D. WHITE, Gouverneur de l'état de la Louisiane.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
30 juil—30

Ventes à l'Encan.

PAR J LECARPENTIER.
IL sera vendu jeudi prochain, 18 du courant, à midi précis à la Bourse de Hewlett—
Un Lot de terre situé au faubourg Franklin, encoignure des rues Morales et de la promenade Washington, mesurant 35 pieds 9 pouces de face à la promenade Washington, sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Morales Ce terrain est enteuré; il est dans un des endroits les plus élevés du voisinage.
Conditions—L'acheteur prendra le lieu et place du vendeur pour le paiement de trois billets égaux s'élevant ensemble à $650 datés du 13 avril dernier à 6, 12 et 18 mois de crédit et la balance comptant.
L'acte de vente se passera pardevant Jh. Cuvillier not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 août.

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu lundi le 16 août, à midi, à la Bourse Hewlett
Un terrain situé au faubourg Washington, ancienne propriété Doussou, désigné par le no 23 de l'ilet no 15, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 17 mai 1833, et déposé en l'étude de C P llock. Ce terrain mesure 31 pieds de face à la rue Louisa, entre celles Urquhart et Morales, sur 116 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur.
Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente se passera pardevant J. Cuvillier notaire publique, aux frais de l'acquéreur. 13 août.

PAR M. BARNETT, Sr.
VENTE sans réserve—Il sera vendu, jeudi, 1er. septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres
140 Terrains de grand prix,
situés au faubourg Washington Ces terrains sont presque tous dans le voisinage du railroad projeté, faisant face à la rue des Bons Enfans, etc. et ils ne sont vendus que pour clôre une liquidation; attendu qu'un des propriétaires part pour l'Europe. Il n'y a aucun doute que par les efforts du conseil de cette municipalité pour améliorer ce faubourg, par sa situation des plus avantageuses et l'augmentation rapide de la population, cette partie de la ville n'en devienne sous peu le centre véritable. Il y a déjà de nombreuses améliorations qui s'exécutent dans le voisinage de ces terrains.
Conditions: Un sixième au comptant, la balance à 12, 18 et 24 mois pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant Carlisle Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs.
Il existe une hypothèque pour une somme peu considérable sur ces terrains; en conséquence le notaire ne délivrera les billets ou espèces aux ventes que lorsqu'ils auront entièrement levé ladite hypothèque.
Le plan de ces terrains sera exposé à la Bourse, une semaine entière avant la vente. 12 août—12

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, vendredi, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans pour cause du départ de leur maître,
BETSY, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
CHARLES, sujet très actif, âgé d'environ 25 ans, bon domestique de maison et bon cocher,
JIM, nègre âgé d'environ 25 ans, bon nègre de champ et bucheron, d'une force athlétique.
Les esclaves cidessus sont pleinement garantis et seront vendus à un crédit de 6 12 et 18 mois pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les esclaves ne seront livrés qu'après que les billets auront été approuvés par le vendeur quoiqu'ils seront considérés au compte et risques de l'acheteur dès le moment de l'adjudication.
Dans le cas de non paiement à l'échéance des billets, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant H Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19 août

ESCLAVES DE VALEUR A L'ENCAN.
PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu Vendredi 19 du courant à 11 heures précis du matin, à la bourse de Hewlett, les esclaves suivans, des deux sexes, faisant partie de l'atelier offert en vente le 23 juillet dernier, savoir:
Tom Cook, âgé de 45 ans; Dolly, 34; Luck, 2; John Calabary, 32; Kind, 33; Titus, 2; Henritta, 3; Gale, 36; Luky, 35; Padey, 36, manchot; Cindz, 32; Toby, 10; Denny, 8; Jack 4; Caty, 32, Nelly, 34.
Aussi, au même lieu et à la même heure, il sera vendu pour le compte de diverses personnes qui ont acheté à la vente faite le 23 juillet dernier et qui n'ont pas rempli les conditions de la vente:
Jack, âgé de 35 ans; Sybell 34; Silvia 17; Sabia 14 Brown 12; Grace 9; Ann 7; Stephen 3; Martin 23; Juda 36; Romeo 14; Harry 7; Piggy 11; Tweed 35; Silla 31; Sybell; Priam, 11; William 7; Cuffy 3; Jules, 36; Nancy 31; Sarah 17; Teaset 15; Fuddy 12; Sammary 5; Alick 6; Polly 3; Mary 30 mois.
Les esclaves ci dessus viennent de la Floride de l'Est et sont africains et descendans d'africains, et peuvent être considérés acclimatés et habitués aux travaux d'habitation en sucrerie et en cotonnerie, et garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Toutes sommes au dessous de $2000 payables en tout mars 1837. Au dessus de $2000, un an de crédit à dater du 30 juillet dernier. Les acheteurs pour toutes sommes au dessus de $2000 auront le privilège de prolonger le paiement de la moitié de cette somme à mars 1838, en ajoutant 10 pour cent d'intérêt sur cette moitié. Le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les esclaves ne seront livrés qu'après que les billets auront été approuvés par le vendeur, quoi qu'ils seront considérés pour le compte et risques de l'acheteur dès le moment de l'adjudication.
Les actes de vente seront passés par devant W Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Dans le cas de non paiement à l'échéance des billets, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Il est bien entendu que les acheteurs n'auront pas le droit de prolonger le paiement de leurs billets au delà du temps stipulé ci-dessus.
10 août—6

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans en date du 8 de juillet 1836, il sera vendu le vendredi, 19 d'août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les deux esclaves ci-après nommés, appartenant aux mineurs Charlotte Hoffman et Adolphe Hoffman.
Une griffonne nommée Maria, domestique de maison, bonn cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans Henriette et Mathilde, toutes trois garanties. Conditions: Un tiers comptant et le reste dans 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
18 juillet

Résidences d'Eté.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu à la Bourse de Hewlett, rue Chartres et St. Louis le samedi, 20 août courant, à midi:
43 lots de terre situés dans la paroisse St. Tammany au lieu dit Bonfouca.
Chacun de ces lots mesure un arpent de face à l'avenue Laurent et s'étend en profondeur jusqu'aux bayous Vincent et Liberté, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse plusieurs jours avant la vente.
Les personnes qui désirent établir des retraites agréables pour passer l'été hors de la Nouvelle Orléans ne peuvent pas choisir un endroit plus convenable: la terre est couverte de chênes, de copals, de chataigniers et de pins, elle est comprise entre deux bayous très poissonneux, et située à peu de distance du lac Pontchartrain, à environ 7 lieues de la Nouvelle-Orléans. Les communications avec la ville sont fréquentes. Le propriétaire s'engage après la vente à faire ouvrir l'avenue qui aura 100 pieds de large
Conditions: Un, deux et trois ans de terme en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de ventes aux frais des acquéreurs chez F. de Armas, notaire public, aussi à leurs frais de se faire mettre en possession par l'arpenteur du lieu. 5 août

PAR JOS. LE CARPENTIER.
IL sera vendu jeudi, 18 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlett, un superbe Terrain situé au faubourg Washington, ancienne propriété des Architectes, désigné par le No 4 de l'ilet No 11, mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue d'Amour, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues St Ferdinand et du port, conformément au plan dressé par Jh. Pilié, en date du 18 mars 1836 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public.
Conditions: L'acheteur se chargera du paiement de trois billets datés du 21 mars 1836, à 1, 2 et 3 ans, s'élevant ensemble à $560, et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente se passera en l'étude de J. Cuvillier, aux frais de l'acquéreur.
12 août

Avis de Banques et de Comp.

Banque de Kentucky, 4 juillet 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui. Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les porteurs individuellement, les compagnies et corporations de la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.
Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—[illegible] EDWARD DUPLESSIS, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—[illegible]

OBJETS TROUVES—Il a été transmis hier, [illegible] du courant, au bureau du recorder de la 2ème municipalité les objets suivans:
Une caisse contenant un bureau neuf en bois d'acajou,
Une malle contenant des livres portant le nom de Mary Clark;
Une do contenant du linge de la même marque;
Un petit baril de poivre de Cayenne.
Quiconque peut avoir droit aux dits objets peut les réclamer en prouvant leur droit de propriété et en payant les frais du présent avis.
27 juil—[illegible] J B S ST AMAND, Greffier.

EN débarquement du navire William Tell, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.
10 demi pipes eau de vie Cognac, Champagne.
40 barrils vin blanc Santerne
12 août OSMIN BIGOURDAN.

300 BARILS farine superfine, fraîchement moulus, d'une bonne marque, en magasin et à vendre par G DORSEY,
12 août no 44 Nlle. Levée.

AVIS—Le soussigné ayant ce jour, pris en société M. Alphonse Miltenberger, de cette ville, les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de A. Lasseux & Co.
(1 août—30) A LEDOUX